



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 avril 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport spécial du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau

#### I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2012/15) en date du 21 avril 2012, par laquelle le Conseil m'a prié de lui soumettre, au 30 avril 2012 au plus tard, un rapport sur les efforts engagés en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau. Il décrit les principaux faits survenus dans le pays depuis le coup d'État militaire du 12 avril 2012 ainsi que les efforts actuels pour rétablir l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau.

#### II. Évolution de la situation en Guinée-Bissau

##### A. La situation politique

2. Dans la soirée du 12 avril 2012, des éléments des forces armées de Guinée-Bissau ont effectué un coup d'État. Dans un communiqué publié le 13 avril, la junte a annoncé l'arrestation du Président par intérim, Raimundo Pereira, du Premier Ministre Carlos Gomes Júnior, ainsi que du chef d'état-major des armées, le général Antonio Indjai. Le Président de la Cour suprême, le Président de la Commission électorale nationale et trois ministres se cachent toujours à Bissau, et on est sans nouvelles du Procureur général.

3. Ces événements sont survenus alors que les relations entre l'armée et le pouvoir politique étaient tendues, et que le rejet, par cinq des neuf candidats, des résultats du premier tour de l'élection présidentielle, tenu le 18 mars, avait créé de nouvelles tensions. D'après les résultats annoncés par la Commission électorale nationale, Carlos Gomes Júnior, candidat du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), a recueilli 48,97 % des voix lors du premier tour et l'ancien Président, Koumba Yalá, soutenu par le Parti du renouveau social (PRS) 23,36 % des voix, les sept autres candidats recueillant au total moins de 36 % des voix. Les cinq candidats, à savoir Koumba Yalá, Serifo Nhamadjo, Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale et membre du PAIGC, Henrique Roa, l'ancien Président par intérim et candidat indépendant, Alfonso Té, candidat du Parti républicain pour l'indépendance et le développement, et Serifo Baldé, candidat du Parti démocratique socialiste pour le salut de la Guinée, ont déclaré que l'élection



avait été truquée, en dépit des conclusions des observateurs internationaux envoyés par l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), selon lesquelles les élections avaient été justes et crédibles. Le 7 avril, la Cour suprême de Guinée-Bissau a également rejeté les allégations de fraude des cinq candidats à la présidence.

4. Les tensions sont montées d'un cran à la suite de l'annonce par la Commission électorale nationale le 11 avril que le second tour de l'élection aurait lieu le 29 avril et opposerait le Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, à Koumba Yalá. Quelques heures avant le coup d'État, M. Yalá, s'exprimant au nom des cinq candidats contestant les résultats du premier tour, a répété aux médias qu'il ne participerait pas au second tour, et mis en garde les candidats qui feraient campagne pour le second tour, campagne qui devait débiter le 13 avril.

5. Le 13 avril, les dirigeants du coup d'État, qui se font appeler le « Commandement militaire », ont déclaré avoir agi en raison d'un soi-disant « accord secret » entre le Gouvernement de Guinée-Bissau et le Gouvernement angolais prévoyant le déploiement de forces angolaises en Guinée-Bissau sous mandat de l'Union africaine. Ils ont également déclaré « qu'ils ne recherchaient pas le pouvoir », mais qu'ils avaient été « contraints de se défendre face aux tentatives du Gouvernement d'annihiler les forces armées de Guinée-Bissau ». Le « Commandement militaire » a annoncé ses objectifs immédiats, à savoir : a) éliminer les obstacles à la réforme du secteur de la sécurité; b) lutter contre le trafic et la consommation de drogues afin de rétablir, à l'intérieur comme à l'extérieur, l'image du pays et d'attirer les investissements étrangers; c) lutter contre la culture de l'impunité; et d) assurer la continuité du processus d'instauration d'un État démocratique fondé sur le respect des droits de l'homme et la liberté d'expression.

6. Le 13 avril, suite à la demande adressée par le « Commandement militaire » à tous les partis politiques, des représentants de 23 partis, dont le PRS et de partis non représentés à l'Assemblée nationale, ont engagé une série de consultations avec la junte militaire en vue de déterminer comment rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays. Le PAIGC au pouvoir n'a pas envoyé de représentant à la réunion. Les discussions ont principalement porté sur deux propositions : a) une « transition constitutionnelle » prévoyant le rétablissement de l'ordre constitutionnel par le biais de la nomination de l'actuel Président par intérim de l'Assemblée nationale en tant que Président par intérim du pays, la nomination par le PAIGC d'un premier ministre autre que Carlos Gomes Júnior, et la formation d'un gouvernement auquel participerait l'ensemble des partis politiques; et b) une « transition non constitutionnelle », à savoir la dissolution de l'Assemblée nationale et la création d'un conseil national de transition, la nomination d'un président de transition et la formation d'un gouvernement d'unité nationale dirigé par un premier ministre de transition.

7. Le 16 avril, une délégation de la CEDEAO, dirigée par le Président de la Commission de la CEDEAO, Kadré Désiré Ouédraogo, s'est rendue à Bissau et a rencontré le « Commandement militaire », les cinq candidats à la présidence qui avaient contesté les résultats du premier tour de l'élection et une délégation du PAIGC. Elle a réaffirmé que la CEDEAO condamnait le coup d'État et a demandé le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel ainsi que la libération de tous les

responsables arrêtés. À l'issue de ces rencontres, M. Ouédraogo a déclaré à mon Représentant spécial et au représentant de l'Union africaine à Bissau que la délégation avait reçu du « Commandement militaire » l'assurance qu'il rétablirait l'ordre constitutionnel. Il a ajouté que la CEDEAO avait convenu d'aider la junte à en définir les modalités.

8. En dépit de l'accord conclu avec la CEDEAO, le 17 avril des représentants de la junte militaire et de 21 des 23 partis politiques ont signé un Accord pour la stabilisation et le maintien de l'ordre constitutionnel et démocratique qui prévoit une transition politique non constitutionnelle sur deux ans. Cet accord, qui devrait entrer en vigueur après la prestation de serment du Président de transition, prévoit la dissolution de l'Assemblée nationale, la création d'un conseil national de transition et le retour de l'armée dans les casernes. Il prévoit en outre le maintien du système actuel de justice civil et militaire ainsi que de responsables militaires, et explique que le coup d'État du 12 avril a été déclenché par une lettre datée du 9 avril (S/2012/254, annexe II) que m'avait adressée Carlos Gomes Júnior, en sa qualité de Premier Ministre, dans laquelle il souhaitait que le Conseil de sécurité étudie la possibilité d'envoyer une force de maintien de la paix en Guinée-Bissau. Cette affirmation contredit la déclaration publiée par la junte le 13 avril, qui justifiait le coup d'État par l'existence d'un soi-disant « accord secret » entre le Gouvernement de Guinée-Bissau et le Gouvernement angolais, comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus.

9. Le 19 avril, la junte militaire et les partis politiques alliés ont annoncé la nomination du Président par intérim de l'Assemblée nationale, Serifo Nhamadjo, qui était l'un des cinq candidats contestant les résultats du premier tour de l'élection présidentielle, en tant que Président de transition, et de Sory Djaló, Président par intérim du PRS, en tant que Président du Conseil national de transition. Le 20 avril, M. Nhamadjo a nié avoir été consulté à ce sujet et a souligné qu'il était favorable au retour de l'ordre constitutionnel, ajoutant que l'exclusion de son parti du processus était inacceptable. Il a précisé qu'il engagerait, le 21 avril, des consultations avec les parties prenantes nationales, y compris les partis politiques non représentés à l'Assemblée nationale et la société civile.

10. Le 21 avril, M. Nhamadjo a convoqué une réunion du Bureau de l'Assemblée nationale, lors de laquelle le PAIGC était présent mais a toutefois refusé de prendre part aux consultations. D'après ses dires, il a également tenu entre le 21 et le 23 avril des consultations avec le « Commandement militaire », des partis non représentés à l'Assemblée nationale et des organisations de la société civile, en vue des débats que tiendrait la Commission permanente de l'Assemblée nationale en prévision du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO qui devait se tenir le 26 avril à Abidjan. Le 22 avril, l'état-major des armées a annoncé qu'il organisait à son siège un forum de 24 heures afin que les membres de la population qui le souhaitaient puissent débattre de la situation dans le pays.

11. Parallèlement, les tensions au sein du PAIGC, apparues au cours du processus de sélection du candidat du parti à l'élection présidentielle du 18 mars, se sont intensifiées à la suite du coup d'État. Le Président par intérim de l'Assemblée nationale, Serifo Nhamadjo, ainsi que le Ministre de la défense, Baciro Djá, appuyés par certains membres du parti, avaient contesté le processus qui avait débouché sur la désignation du chef du parti, Carlos Gomes Júnior, et décidé de se présenter en tant que candidats indépendants contre leur parti. Ces tensions ont été encore

exacerbées par la décision de M. Nhamadjo de s'associer aux cinq candidats qui avaient contesté les résultats du premier tour de l'élection. Le 22 avril, la Commission permanente du Bureau politique du PAIGC a publié une déclaration dans laquelle elle annonçait avoir retiré sa confiance à M. Nhamadjo. Le 23 avril, des membres du PAIGC partisans de M. Nhamadjo ont annoncé leur intention d'organiser une réunion au siège du parti; toutefois, des partisans de M. Gomes Júnior les ont empêchés de pénétrer dans les locaux. Le 24 avril, un groupe se décrivant comme les chefs de file des protestataires au sein du PAIGC a publié une déclaration accusant M. Gomes Júnior de plusieurs actes répréhensibles, notamment de népotisme, de manipulation de la justice et de corruption.

## **B. La situation des droits de l'homme**

12. Plusieurs cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes aux droits de l'homme ont été signalés depuis le coup d'État, notamment des détentions arbitraires, des mauvais traitements en cours de détention et la limitation au droit à la sécurité personnelle, ainsi qu'au droit à la liberté d'expression, de circulation et de réunion. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a été en contact avec les responsables de la police et de l'armée dans le pays afin de leur rappeler qu'ils étaient responsables de la sécurité des membres du Gouvernement en détention et de leur demander l'autorisation de leur rendre visite. Les 14 et 18 avril le « Commandement militaire » a autorisé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à se rendre auprès du Président par intérim et du Premier Ministre et de leur apporter des médicaments et des objets personnels. Le 26 avril, le BINUGBIS a finalement reçu l'autorisation de se rendre auprès de tous les détenus. Ces derniers n'ont pas pu prendre contact avec leur famille ou un avocat. L'armée a toutefois autorisé leur famille à leur envoyer de la nourriture et des vêtements.

13. Des membres des forces armées auraient mis à sac et pillé les résidences de l'ensemble des détenus et des responsables qui se cachent. Ils se sont également emparés de leurs véhicules et de leurs affaires personnelles. Au moins deux officiers ainsi que le Secrétaire d'État aux anciens combattants ont été arrêtés dans la ville de Farim, dans la région d'Oio, et sont actuellement détenus dans la caserne de Mansoa, au nord de Bissau. Des représentants du PAIGC au pouvoir et d'autres membres du Gouvernement se sont plaints au BINUGBIS d'actes d'intimidation par l'armée, mais le « Commandement militaire » a rejeté ces allégations.

14. Le 13 avril, un journaliste qui tenait un blog a été arrêté et violemment battu, et son matériel a été confisqué. Une chanteuse, qui appuyait la campagne électorale du PAIGC et se trouvait à la résidence de M. Carlos Gomes Júnior au moment du coup d'État, a également été arrêtée et frappée. Elle a été libérée, en même temps que le journaliste, le 13 avril. Le 15 avril, l'armée a violemment dispersé une marche organisée par des jeunes qui manifestaient contre le coup d'État, faisant un blessé grave parmi les civils.

15. Le 18 avril, Reporters sans frontières a condamné les restrictions imposées au droit de l'information, y compris les menaces à l'encontre des journalistes, le blackout de l'information et la censure des médias, et a exhorté la junte militaire à rétablir le droit des médias à travailler librement. Le même jour, la junte a autorisé la réouverture des frontières, ainsi que de l'aéroport et des ports. Le calme règne à

Bissau et dans le reste du pays, mais la situation reste tendue et instable, et de nombreux habitants de Bissau ont quitté la ville pour l'intérieur du pays.

### **C. La situation socioéconomique**

16. Si la plupart des stations-service et des magasins sont restés ouverts, certains n'ont ouvert que par intermittence par crainte du pillage. Les banques sont restées fermées du 13 au 23 avril. Le 24 avril, la junte a annoncé que les traitements des fonctionnaires pour le mois d'avril ne seraient pas payés à la date prévue en raison de l'absence d'un gouvernement. La saison de commercialisation des noix de cajou, essentielle pour l'économie et la population, devrait souffrir du coup d'État.

17. La crise politique a également eu des conséquences sur les services de santé, les prisons et les centres de détention qui ne sont pas pleinement opérationnels du fait de l'absence de membres du personnel. L'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme alimentaire mondial apportent une assistance humanitaire sous forme de carburant, d'aliments, d'eau potable, de fournitures chirurgicales et d'autres biens essentiels au principal hôpital ainsi qu'aux principales prisons et aux principaux centres de détention.

## **III. Réactions au coup d'État**

18. La population de Guinée-Bissau a réagi rapidement au coup d'État et aux mesures prises par la suite par la junte militaire. Le 14 avril, le PAIGC a publié une déclaration condamnant le coup d'État et demandant la libération sans condition de ses dirigeants et leur rétablissement dans leurs fonctions. Le 15 avril, les deux confédérations syndicales du pays, à savoir l'Union nationale des travailleurs guinéens et la Confédération générale des syndicats indépendants, ont condamné le coup d'État et demandé à tous les travailleurs de ne pas se rendre à leur travail tant que l'ordre constitutionnel ne serait pas rétabli. Le 16 avril, les cinq candidats à l'élection présidentielle qui avaient contesté les résultats du premier tour de l'élection ont publié une déclaration condamnant le coup d'État et le 17 avril les évêques catholiques de Bissau et de Bafatá ont publié une déclaration rejetant l'action militaire et le recours à la violence pour résoudre les problèmes et appelant au respect de l'état de droit et des institutions élues démocratiquement. Le 20 avril, la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau a également condamné le coup d'État et l'accord politique signé entre la junte et ses alliés politiques et exigé la libération de l'ensemble des personnes détenues ainsi que le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

19. La communauté internationale, à savoir l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO, l'Union européenne, la Formation Guinée-Bissau de la Commission de la consolidation de la paix, le Conseil de sécurité et les partenaires bilatéraux ont unanimement condamné le coup d'État du 12 avril et demandé le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel ainsi que la libération des responsables en détention. J'ai également demandé aux forces armées de Guinée-Bissau de libérer immédiatement et sans condition tous les détenus et d'assurer la sécurité et la sûreté de la population ainsi que des membres de la communauté internationale présents en Guinée-Bissau. L'Union africaine, la CPLP,

la CEDEAO et l'Union européenne ont également rejeté l'accord signé par la junte et 21 partis politiques. En outre, l'Union africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie ont suspendu la Guinée-Bissau de leurs travaux, tandis que la Banque africaine de développement et la Banque mondiale ont pour leur part suspendu toute activité de développement dans le pays tant que l'ordre constitutionnel ne sera pas pleinement rétabli. L'Union européenne, qui avait précédemment suspendu la plupart de son aide à la Guinée-Bissau à la suite de la rupture de l'ordre constitutionnel par l'armée le 1<sup>er</sup> avril 2010, a annoncé qu'elle allait procéder à un nouvel examen de l'aide qu'elle fournissait encore. Par ailleurs, le Fonds pour la consolidation de la paix a temporairement cessé ses décaissements à l'appui direct du Gouvernement.

20. Le 22 avril, une mission militaire technique de la CEDEAO est arrivée à Bissau afin de définir avec la junte les modalités de remplacement de la mission bilatérale de l'Angola pour la réforme du secteur de la sécurité (MISSANG) par des gardes de la CEDEAO. Cette mission faisait suite à un accord conclu le 20 avril entre le Gouvernement angolais et la CEDEAO aux termes duquel cette dernière devait surveiller le retrait de la mission de l'Angola, et veiller que celui-ci se déroule en toute sécurité et pacifiquement. La MISSANG, composée de 200 hommes, et qui se trouvait en Guinée-Bissau dans le cadre d'un accord technique pour appuyer les efforts de réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, se retire suite à la décision du Gouvernement angolais de mettre fin audit accord en raison des critiques permanentes des dirigeants militaires de Guinée-Bissau au sujet des objectifs de la mission. Lors d'une rencontre avec le BINUGBIS le 24 avril, la junte a toutefois déclaré qu'elle avait rejeté la proposition de mise en place d'une garde de la CEDEAO, qui devait également jouer le rôle de force de stabilisation aux termes de la feuille de route conclue entre la CEDEAO et la CPLP au sujet de la réforme du secteur de la sécurité, au motif que seuls les dirigeants politiques de Guinée-Bissau, une fois qu'ils seraient en fonctions, pourraient prendre une décision au sujet de la présence d'une telle force de stabilisation.

#### **IV. Mesures prises pour résoudre la crise**

21. Afin de contribuer à la solution de la crise politique créée par le coup d'État, mon Représentant spécial pour la Guinée-Bissau a engagé d'intenses consultations avec les parties prenantes nationales – parlementaires, ministres, « Commandement militaire », partis politiques et organisations de la société civile –, qui se sont toutes déclarées favorables à un règlement négocié sous les auspices de la CEDEAO.

22. Mon Représentant spécial a également continué d'avoir régulièrement des contacts avec les partenaires internationaux à Bissau afin d'échanger des informations et de coordonner plus efficacement les efforts en faveur d'un retour de l'ordre constitutionnel dans le pays.

23. Le 24 avril, à l'occasion d'une réunion au niveau ministériel du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba, il a participé aux discussions concernant la situation en Guinée-Bissau. Lors de cette réunion, les participants ont insisté sur le fait qu'il était essentiel d'assurer la coordination des efforts de la communauté internationale visant à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays. Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a demandé au Président de la Commission de l'Union africaine

de convoquer d'urgence, dans le cadre des consultations et de la coordination multilatérales pour la stabilisation de la Guinée-Bissau, une réunion qui rassemblerait les différentes parties prenantes, notamment la CEDEAO, la CPLP, l'ONU et l'Union européenne, en vue d'élaborer une stratégie globale destinée à faciliter une solution rapide et durable de la crise. Compte tenu du refus des responsables du coup d'État de répondre favorablement aux demandes de la communauté internationale de rétablissement de l'ordre constitutionnel, il a également demandé à la Commission d'établir et de distribuer à tous les États Membres, après consultations appropriées, la liste des membres de la junte et de leurs partisans militaires et civils, en vue de l'application de mesures individuelles à leur égard. Alors qu'il se trouvait à Addis-Abeba, mon Représentant spécial a eu des consultations séparées avec des membres du Conseil de paix et de sécurité et avec le Président de la Commission de l'Union africaine afin de déterminer la meilleure façon pour la communauté internationale d'appuyer les efforts de la CEDEAO en Guinée-Bissau.

24. Le 26 avril, mon Représentant spécial a participé à un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO convoqué à Abidjan par le Président de la CEDEAO afin d'étudier la question du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et du déploiement éventuel de soldats de la CEDEAO dans le pays. À la suite de la réunion, les dirigeants de la CEDEAO ont publié un communiqué exhortant toutes les parties prenantes à s'en remettre à la médiation de la CEDEAO en vue de convenir des modalités d'une transition consensuelle vers la tenue d'élections dans un délai de 12 mois. Les chefs d'État et de gouvernement ont par ailleurs demandé à la Commission de déployer, avec effet immédiat, un contingent de la Force en attente de la CEDEAO en Guinée-Bissau pour, entre autres, faciliter le retrait de la mission d'assistance technique et militaire de l'Angola en Guinée-Bissau (MISSANG), contribuer à la sécurisation du processus de transition et entreprendre les préparatifs en vue d'une mise en œuvre immédiate de la feuille de route concernant le programme de réforme du secteur de la sécurité. Ils ont mis en garde la junte que, si elle n'acceptait pas toutes les exigences de la CEDEAO dans un délai de 72 heures, celle-ci imposera, avec effet immédiat, des sanctions ciblées à l'égard des membres du « Commandement militaire » et de leurs associés ainsi que des sanctions diplomatiques, économiques et financières sur la Guinée-Bissau, sans exclure des poursuites de la Cour pénale internationale. Les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont également décidé de mettre en place un groupe régional de contact et de suivi sur la Guinée-Bissau, présidé par le Nigéria et composé de représentants du Bénin, du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée, du Sénégal et du Togo, qui aura pour mission de coordonner le suivi de la mise en œuvre des décisions du sommet. Enfin, ils ont exhorté la Commission de la CEDEAO à rechercher des financements, au niveau interne et auprès des partenaires, afin d'accélérer la mise en œuvre du plan opérationnel de lutte contre la drogue de la CEDEAO, en particulier en Guinée-Bissau. Le 27 avril, une délégation des chefs militaires des pays membres de la CEDEAO a été envoyée à Bissau afin de discuter de l'application des décisions adoptées lors du sommet avec la junte. À l'issue de ces discussions, des membres de la junte ont annoncé lors d'une conférence de presse, qu'ils avaient approuvé l'envoi d'une force de la CEDEAO dans le pays. Plus tard, le même jour, la junte a libéré le Président par intérim, Raimundo Pereira, et le Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, qui ont rejoint Abidjan avec la délégation de la CEDEAO.

25. Afin d'appuyer la coordination sur le plan interne des initiatives en cours, le BINUGBIS a étudié la possibilité de créer un groupe de contact de crise composé de représentants de l'Union africaine, de la CPLP, de la CEDEAO et de l'ONU, ce qui permettrait d'améliorer le partage d'informations, d'assurer la coordination des décisions et des mesures prises par ses membres, de favoriser une unité de vues et de renforcer le soutien entre la Guinée-Bissau et ses partenaires internationaux. Parallèlement, il continue, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, d'aider les parties prenantes nationales concernées à atteindre les objectifs fixés en matière de consolidation de la paix et de développement socioéconomique, même si cette aide reste limitée en raison de l'absence d'une autorité civile légitime active.

## **V. Sûreté et sécurité du personnel**

26. Le responsable désigné des questions de sécurité de l'ONU a donné pour instructions aux membres du personnel de rester chez eux les 13 et 14 avril. Depuis, tous les membres du personnel ont repris le travail et aucun incident les concernant n'a été signalé. Le couvre-feu imposé par le « Commandement militaire » le 13 avril reste en vigueur de 21 h 30 à 7 heures.

## **VI. L'avenir**

27. Afin d'atteindre les objectifs prioritaires que sont le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et la mise en œuvre des réformes indispensables dans les secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice, les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau ont examiné un certain nombre d'options.

28. La première option est une médiation entre les parties prenantes nationales en vue de faciliter la conclusion d'un règlement pacifique et négocié de la crise. Comme mentionné précédemment, la CEDEAO a déjà pris plusieurs mesures importantes afin d'engager ce processus de médiation, notamment la nomination du Président guinéen, Alpha Condé, en tant que médiateur. En outre, comme mentionné au paragraphe 24 ci-dessus, lors du Sommet extraordinaire du 26 avril, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont lancé un appel à toutes les parties prenantes afin qu'elles acceptent ses efforts de médiation en vue de convenir des modalités d'une transition consensuelle vers la tenue d'élections dans un délai de 12 mois.

29. La deuxième option est l'imposition de sanctions ciblées à l'encontre des auteurs du coup d'État militaire et de leurs partisans. La CEDEAO, l'Union africaine et la CPLP ont déjà annoncé leur intention d'imposer des sanctions à l'encontre des auteurs du coup d'État et de leurs partisans politiques et militaires, notamment une interdiction de voyager et le gel des avoirs, alors que l'Union européenne étudie la possibilité d'appliquer des mesures similaires. Le Conseil de sécurité pourrait également souhaiter envisager cette option.

30. La troisième option est le déploiement éventuel d'unités chargées, comme prévu dans la feuille de route de la CEDEAO et de la CPLP, de participer à la formation des personnels dans le cadre du programme de réforme du secteur de la sécurité et à la protection des institutions publiques. À cet égard, j'ai pris note de la décision des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO lors du Sommet extraordinaire du 26 avril de déployer en Guinée-Bissau un contingent



de forces d'attente afin, entre autres, de faciliter le retrait de la MISSANG, de contribuer à sécuriser le processus de transition et d'entreprendre les préparatifs en vue de l'application immédiate de la feuille de route concernant la réforme du secteur de la sécurité. J'ai également pris note de l'accord donné par la junte pour le déploiement de cette force.

31. La dernière option, dont la demande a été faite par le Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, dans la lettre qu'il m'a adressée le 9 avril, et répétée par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Guinée-Bissau, Mamadou Saliou Djaló Pires, lors de sa déclaration devant le Conseil de sécurité le 19 avril, est le déploiement d'une force de maintien de la paix ou de stabilisation. Cette option a également été examinée par le Conseil des ministres de la CPLP lors de la réunion extraordinaire qu'il a tenue le 14 avril sur la situation en Guinée-Bissau. Une telle force pourrait : a) maintenir la paix et la sécurité; b) garantir l'ordre constitutionnel; c) protéger les institutions nationales, les autorités légitimes et la population; d) garantir le bon déroulement du processus électoral; e) contribuer à la réforme du secteur de la sécurité. Elle devrait cependant être évaluée en détail et examinée avec soin au cas où les options envisagées au préalable ne permettent pas de rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays.

## VII. Observations

32. L'intransigeance de la junte, alors même que la communauté internationale a condamné le coup d'État et demande le rétablissement immédiat d'un gouvernement civil, me préoccupe gravement. Par ailleurs, la situation politique, sécuritaire, socioéconomique et des droits de l'homme dans le pays se détériore.

33. Je me réjouis que l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise et la CEDEAO soient pleinement engagées dans la recherche d'une solution à la crise que connaît la Guinée-Bissau. L'ensemble de la communauté internationale espère le retour rapide de l'ordre constitutionnel et la poursuite des programmes de réforme essentiels. Les mesures prises par la CEDEAO en vue de la recherche d'une solution doivent être appuyées sans réserve. À cet égard, je demande à toutes les parties prenantes nationales, y compris au « Commandement militaire », au PAIGC et aux autres partis, qu'ils soient ou non représentés à l'Assemblée nationale, de s'engager à appuyer le processus de médiation dirigé par la CEDEAO qui a pour objectif de trouver une solution durable à la crise politique. Mon Représentant spécial continuera de travailler en liaison étroite avec la CEDEAO à cet égard.

34. La réponse à la crise que connaît le pays doit être progressive et mesurée, et débiter par un dialogue et par une médiation ouverts à tous, accompagnés de sanctions ciblées si nécessaire, pour assurer un retour rapide et pacifique à un gouvernement civil.

35. J'appuie sans réserve l'appel lancé par le Conseil de sécurité afin que la communauté internationale harmonise ses efforts et parle d'une seule voix en vue de la recherche d'une solution à la situation en Guinée-Bissau. À cet égard, j'encourage tous les partenaires internationaux à coopérer plus étroitement avec mon Représentant spécial et avec le BINUGBIS sur le terrain et à travailler étroitement ensemble afin que tous les efforts en faveur de la stabilité politique et de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau soient harmonisés.

36. J'encourage les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau à maintenir leur engagement à long terme dans le pays afin d'aider le peuple de Guinée-Bissau à atteindre son objectif à moyen-long terme qui consiste à éliminer les causes profondes de la crise actuelle. Par ailleurs, je demande instamment que le programme de réforme du secteur de la sécurité soit mis en œuvre immédiatement.

37. Il faut s'attaquer d'urgence au trafic de drogues en Guinée-Bissau. Les dirigeants politiques et militaires se sont accusés mutuellement de participer au commerce illégal de stupéfiants. Des efforts concertés face à ce problème pourraient contribuer dans une large mesure à mettre fin à l'impunité en Guinée-Bissau. Je demande aux États Membres de s'engager davantage et de redoubler d'efforts face à ce fléau, aussi bien aux points de production que de transit ou de consommation et sur la base d'une responsabilité partagée afin d'obtenir de véritables résultats. Un appui régional, par l'intermédiaire de la CEDEAO, en complément des efforts nationaux, sera indispensable, étant donné que le fléau est, par nature, transnational et dépasse les seules frontières du pays. C'est pourquoi je me félicite de la décision des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO d'exhorter la Commission de la CEDEAO à accélérer la mise en œuvre de son plan opérationnel de lutte contre le trafic de drogues.

38. Pour être durable, toute solution à l'instabilité qui règne en Guinée-Bissau devrait comporter des mesures concrètes de lutte contre l'impunité et faire en sorte que les responsables d'assassinats politiques, y compris des assassinats commis en 2009, et d'autres crimes graves, tels que les activités liées au trafic de drogues et les violations de l'ordre constitutionnel, soient traduits en justice. Il est temps de mettre fin au cycle de l'impunité en Guinée-Bissau et de créer un environnement politique stable, propice au développement socioéconomique et à la pleine réalisation des droits de l'homme dans le pays.

39. En conclusion, je voudrais féliciter le personnel du BINUGBIS, dirigé par mon Représentant spécial, Joseph Mutaboba, ainsi que l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies dirigée par mon Représentant spécial adjoint, Gana Fofang, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les autres partenaires de leur contribution permanente, dans des circonstances difficiles, aux efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

---